

Beauvais, le 14 juin 2010

CTPD

du 14 juin 2010



- 1°) Nouvelle consultation sur les plages fixes et variables à la DLU
- 2°) Questions diverses

1°) Horaires variables à la DLU

Début mai, la Direction avait demandé aux agents de la Direction Locale Unique de se prononcer sur le module commun d’horaires variables. Trois choix étaient soumis au vote : celui de l’ex-TG, celui de l’ex-DSF et une solution mixte proposée par le groupe de travail qui avait obtenu une large majorité des suffrages (voir notre tract du 11 mai, en ligne sur <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>).

Ce n’est qu’au moment de saisir les bornes des plages dans le logiciel AGORA que la Direction a constaté un blocage : le module plébiscité par les votes n’était pas conforme à la circulaire du 6 mars 2009 régissant les règles de vie dans les services fusionnés...

Une fois encore, les personnels sont les perdants de la réforme. FO DGFIP estime qu’un effort aurait pu être fait pour déroger à la circulaire précitée et donner satisfaction aux personnels de la DLU de l’Oise, effort qui de plus n’aurait rien coûté à l’administration !!! Mais rien à faire, la Direction nous oppose que la circulaire est « de stricte application »...

Cet après-midi du 14 juin, le nouveau vote est déjà organisé. Pour la Direction, assez de temps perdu, il faut que ça aille vite !!! la consultation doit être bouclée mercredi soir !!! Avec la grève qui doit nous mobiliser demain, les temps partiels mercredi, les congés des uns et les absences des autres, le pourcentage de votants risque d’être plus que réduit.

Pour cette nouvelle (et dernière ?) consultation, les 3 propositions suivantes sont soumises :

Choix n°1	Choix n°2	Choix n°3
9h30 - 11h30	09h45 - 11h45	10h00 - 12h00
14h00 - 16h00	14h00 - 16h00	14h00 - 16h00

Sans surprise, on ne nous laisse plus de choix intéressant.

Seuls gagnants, les chefs de division peuvent désormais opter pour les horaires variables plutôt que pour le forfait (FO DGFIP a tenu à ce que cette précision figure clairement sur les bulletins de vote).

C’est FO DGFIP qui a demandé la tenue de ce CTPD pour matérialiser le mécontentement local (cf. déclaration liminaire disponible sur <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/> avec ce compte-rendu).



2°) Questions diverses

Groupe de travail « parking » de Beauvais

Les travaux du parking de l'ex-DSF commenceront début juillet.

SIP de Creil

Relayant une demande formulée à plusieurs reprises par les agents concernés, les représentants FO DGFIP ont insisté sur le problème de l'absence de guichet pour le quittancier au SIP de Creil. Le taux de fréquentation de la caisse est un des plus élevés du département et justifiait pleinement l'organisation mise en place à la trésorerie de Creil. En période d'affluence au SIP, le caissier sera seul et devra tenir le rythme ! Rendez-vous dans quelques mois...

FO DGFIP indique que seuls 2 WC sont prévus pour le personnel du SIP de Creil. Cette question sera plus particulièrement soulevée en CHS jeudi 17 juin.

Réforme de la taxe professionnelle

FO DGFIP a demandé un point sur les 4 arrivées promises dans le département pour accompagner cette réforme. Pour la Direction, il ne s'agirait pas de nouveaux effectifs mais de redéploiement des emplois de la filière gestion publique vers la filière fiscale... FO DGFIP a demandé que la question soit traitée plus précisément lors du CTPD du 25 juin.

Travaux à la DLU

A terme, la paierie départementale sera implantée au rez-de-chaussée de l'ex-TG. La Direction sera installée au premier étage. Les locaux syndicaux se situeront au sous-sol. Les Amendes et les services sociaux déménageront rue Biot, sous la DDASS. Le mois de juin est celui de la concertation sur ces grands projets immobiliers. La nouvelle direction organisant régulièrement des audiences immobilières avec les organisations syndicales, FO DGFIP invite donc l'ensemble des agents concernés par les travaux à transmettre leurs remarques sur les projets qui les concernent. N'hésitez pas à nous contacter par mail fo.060@dgfip.finances.gouv.fr ou par téléphone au 03 44 06 35 68. Vous pouvez nous adresser vos observations, nous transmettre vos remarques et évoquer tout problème.

FO DGFIP a d'ores et déjà signifié à la Direction que les personnels seront beaucoup plus nombreux à fréquenter le restaurant administratif « Le Chantilly » et qu'il faudra éventuellement augmenter sa capacité d'accueil.

Vos représentants FO en CTPD :

Patricia LECLERCQ, Sérifontaine
Myrham SEGARD, ICE Creil
Bernadette PHILIPS, DLU collectivités locales
Odile ROUBAUD, ICE Creil

BULLETIN D'ADHESION

NOM : **Prénom** :

Grade : **Echelon** : **Quotité de travail** :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (FO DGFIP)

Fait à, **le**
(signature)

⇒ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

A retourner à : Maryse COZETTE, trésorerie de Creil Municipale